



## CHB

# Exploitation d'une carrière de roche massive : Carrière de Saint-Gingolph (74)

## Demande d'autorisation environnementale

- Pièce 1 : Type de demande
- Pièce 2 : Identification du pétitionnaire
- Pièce 3 : Description du projet
- Pièce 4 : Localisation
- Pièce 5 : Activités concernées
- Pièce 6 : Etude d'impact et ses annexes et son résumé non technique
- Pièce 7A : Pièces spécifiques ICPE/IOTA
  - 7A2-4 : Plan de gestion des déchets d'extraction**
- Pièce 7B : Pièces spécifiques aux procédures embarquées
- Pièce 8 : Plans et autres pièces

Mars 2022  
Réf. : 2014063

## PREAMBULE

L'Arrêté du 5 mai 2010 a modifié l'Arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement de matériaux de carrière pour la prise en compte des dispositions de la directive européenne concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive.

L'article 16 bis de l'Arrêté du 22 septembre 1994 modifié définit que « l'exploitant doit établir un plan de gestion des déchets inertes et terres non polluées résultant du fonctionnement de la carrière ».

Le plan suivant est donc établi afin de prendre en compte les modifications futures sollicitées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter associée. Il reprend l'ensemble des éléments listés à l'article 16 bis de l'Arrêté du 22 septembre 1994.

## CHAPITRE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

### 1.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale	SAS CHB
Adresse siège social	5 rue Nationale 74500 Saint Gingolph
SIRET	332 162 155 00029
Département	Haute-Savoie
Signataire de la demande	Bernard CHAVAZ
Qualité du signataire	Président
Personne à contacter	François GARCIN
Téléphone	04 50 39 92 50

### 1.2. CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques de l'exploitation de la carrière de Saint Gingolph.

<b>Superficie exploitable approximative</b>	32 hectares
<b>Nature du matériau</b>	Eboulis et calcaires massifs
<b>Durée de l'exploitation sollicité</b>	30 ans
<b>Production annuelle moyenne</b>	300 000 t
<b>Production annuelle maximale</b>	400 000 t
<b>Volume des réserves</b>	9 900 000 T
<b>Niveau NGF minimum de l'exploitation</b>	400 m
<b>Niveau NGF maximum de l'exploitation</b>	730 m

### 1.3. CARACTERISATION DES DECHETS ET ESTIMATION DES QUANTITES

Les matériaux inertes extraits du site seront uniquement des terres de découverte (terre végétale + stériles de la découverte), décapés sur les terrains concernés par la présente demande. Il s'agit de matériaux locaux issus de terrains non pollués.

Le volume de terre végétale est estimé à la surface totale exploitable x 40 cm.

Dans les matériaux extraits voici ci-dessous la part de matériaux stériles estimée en fonction du type de matériaux :

- > Roche massive = 5% de stériles
- > Eboulis = 10 % de stériles

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de déchets générés par l'exploitation du site.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 6
<b>Surface à décapier (m<sup>2</sup>)</b>	26 239	16 699	11 164	8 898	6 965	7 970
<b>Volume de terre végétale (m<sup>3</sup>)</b>	10 496	6 680	4 456	3 559	2 786	3 188
<b>Volume de matériaux stériles (m<sup>3</sup>)</b>	83 326	80 773	83 127	75 223	75 172	59 351

## CHAPITRE 2. GESTION DES DECHETS

### 2.1. MODALITES DE STOCKAGE

Tous les déchets inertes du traitement produits sur la carrière seront utilisés pour la remise en état du site. Dans un premier temps, ils seront stockés de façon aérienne et temporaire sur les zones non découvertes.

Néanmoins le stockage sera limité puisque les déchets issus de l'extraction seront réutilisés pour le remblaiement du site et ce dès la première phase.

### 2.2. STABILITE DE STOCKAGE

Les matériaux inertes seront entreposés par la pelle et compactés au fur et à mesure.

Le remblai de remise en état de la zone d'extraction sera réalisé essentiellement lors de la phase n°6. Il viendra prendre appui sur le merlon déjà existant et sur les fronts de taille périphériques. Après remblaiement, seule la moitié supérieure du front de taille principale restera visible.

Le remblaiement sera réalisé en respectant une pente définitive moyenne de l'ordre de 23° (identique à la face Nord du merlon). Une bande de plus faible pente d'environ 50m sera créée en pied de falaise.

Un point particulier se trouve au niveau du lac de ré-essuyage des boues présent sur le site actuellement. Le remblaiement au droit de cette zone devra être étalé dans le temps pour permettre la bonne consolidation des matériaux du lac suite à la mise en œuvre des remblais.

Afin de limiter les variations de comportement mécanique des matériaux déjà en place dans le lac, il est prévu la mise en œuvre d'un drainage en périphérie du lac pour limiter les apports d'eau.

Au cours des premières années de remblaiement, si des signes d'instabilités apparaissent au droit du lac ou à proximité directe, il sera nécessaire de mettre en œuvre un suivi permettant de comprendre les phénomènes en jeu et d'apporter des solutions pour les traiter.

## 2.3. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le risque d'impact pour l'environnement et la santé humaine sera très limité dans la mesure où la provenance des matériaux :

- > internes au site seront des stériles de découverte inertes et non dangereux,
- > extérieurs au site seront inertes avec une traçabilité d'origine (critère d'acceptation).

## 2.4. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT

Les grands principes de la remise en état sont les suivants :

- > **Assumer le parti pris de récréation d'une falaise** au niveau du nouveau front de taille. L'aspect de celle-ci devra s'inspirer des falaises existantes au sommet du pic de Blanchard en amont du site : têtes boisées, pans irréguliers et sans risbermes, double orientation (vers le lac et vers le ruisseau de la Chéniaz),
- > **Créer un talus rocailleux en pied de falaise**, une zone d'éboulis accueillant la végétation pionnière,
- > **Recréer une zone de prairies et de pâtures** au niveau du carreau accueillant les installations de traitement et de stockage des matériaux, à l'image d'un replat de basse pente agricole et ouvert.

Ce projet de paysage permet une cohérence en matière d'intégration au sein du versant boisé du Blanchard, faisant ainsi échos aux falaises existantes en amont du site de la carrière. Le respect des principes d'exploitation de cette falaise (double orientation, front irrégulier, tête boisée...) permettra une insertion harmonieuse de la carrière en exploitation puis un aspect naturel du versant depuis le lac Léman après remise en état.

La remise en état de la carrière s'effectuera de l'aval vers l'amont, de manière coordonnée avec les phases d'extraction. L'ancien carreau d'exploitation de la carrière de la Chenilla sera donc prioritairement réhabilité et fera l'objet d'un **remblaiement progressif et de plantations d'espèces arborées** (cf. coupe ci-après).

Les plants forestiers utilisés seront des essences locales cohérentes avec les habitats naturels présents aux abords de la carrière, et ayant la capacité de s'adapter au réchauffement climatique à long terme : Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable sycomore (*Acer platanoides*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Noisetier (*Coryllus avellana*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), If (*Taxus baccata*), Tilleul à grandes feuille (*Tilia platyphyllos*).

A noter que l'Epicéa (*Picea abies*) et le sapin (*Abies alba*), essences initialement relevées sur place, ne seront pas retenus en raison de leur sensibilité au changement climatique.

Une végétalisation par semis sera réalisée sous les plants forestiers afin de limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et favoriser l'intégration paysagère de la zone, le temps que le reboisement soit conséquent. Les semences seront d'origine locale et le mélange grainier sera contrôlé afin de s'assurer de l'absence d'espèces invasives. Afin de recréer un habitat de type pelouse sèche calcaire, le mélange pourra notamment comprendre les espèces suivantes : Brome des prés (*Bromopsis erecta*), Bugrane jaune (*Ononis natrix*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Origan (*Origanum vulgare*).

En parallèle, chaque nouvelle phase d'extraction réalisée à l'amont donne lieu à la remise en état de la zone précédemment exploitée.

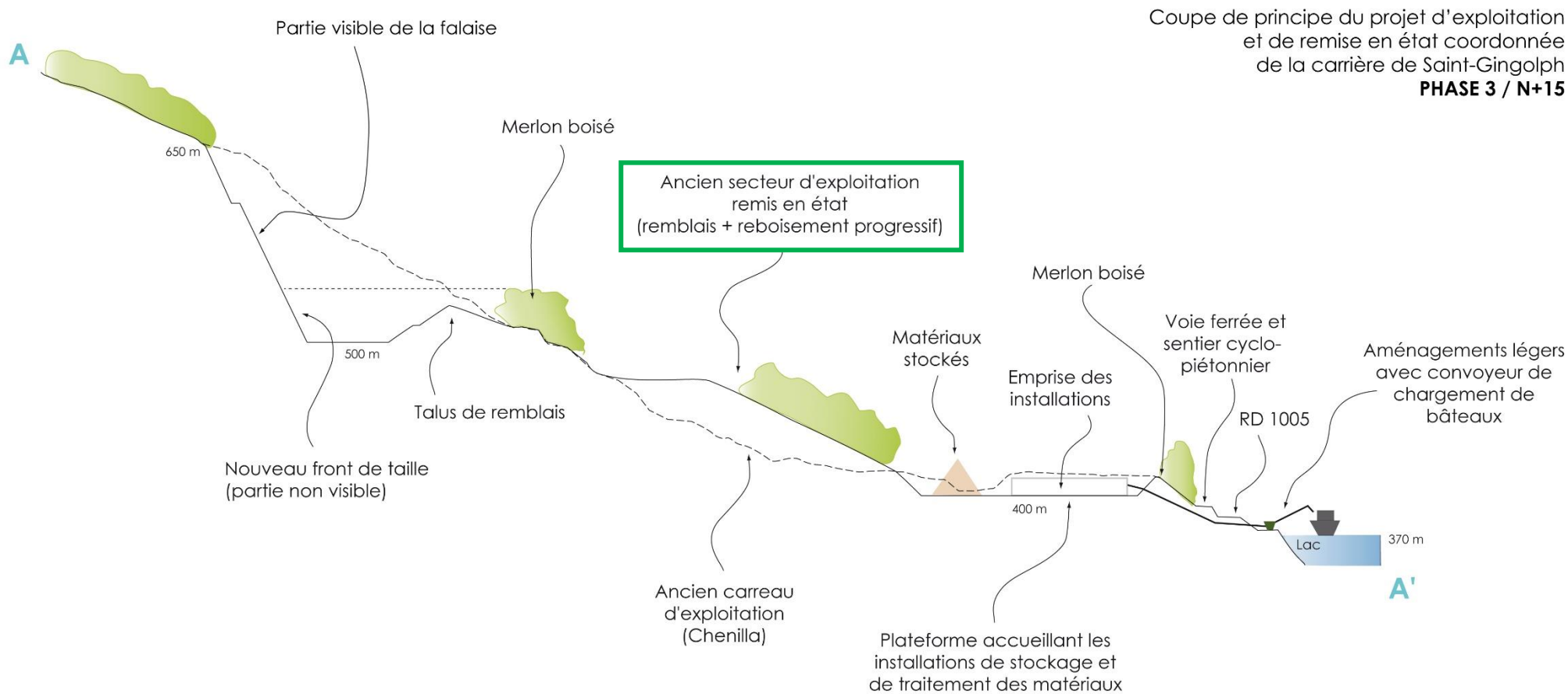


Figure 1 : Localisation de la zone remblayée et revegetalisée au fil et à mesure de l'exploitation

En fin d'exploitation, une partie du front de taille restera pérenne, et donc visible. Afin de favoriser son intégration paysagère, il est proposé de créer un front de taille irrégulier.

L'aspect de la falaise recréée s'inspirera des falaises existantes en amont du site d'exploitation : tête boisée, pans irréguliers et sans risbermes, double orientation (vers le lac et vers le ruisseau de la Chéniaz).

La couleur de la roche exploitée gardant un aspect grisé proche des falaises naturelles, il ne semble pas pertinent de mettre en œuvre des opérations de vieillissement de la roche. La patine du front de taille se poursuivra naturellement.

Puis en pied de falaise, un talus rocailleux, constitué de matériaux grossiers sera reconstitué. Ce dernier permettra d'accueillir une végétation pionnière et constituera un habitat thermophile favorable aux reptiles.

Enfin, dans la partie basse de la zone d'exploitation, accueillant les installations de traitement des matériaux, un espace prairial sera recréé.

Cet espace sera végétalisé avec des essences herbacées locales telles que l'on peut trouver sur les prairies du secteur. Cette prairie n'aura pas d'usage de loisir. Ce milieu a pour vocation de maintenir un habitat naturel ouvert permettant le développement de la biodiversité associée. Afin de reconstituer un milieu de type pelouse sèche calcaire, le mélange de graines pourra notamment comprendre les espèces locales suivantes : Brome des prés (*Bromopsis erecta*), Bugrane jaune (*Ononis natrix*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Origan (*Origanum vulgare*).

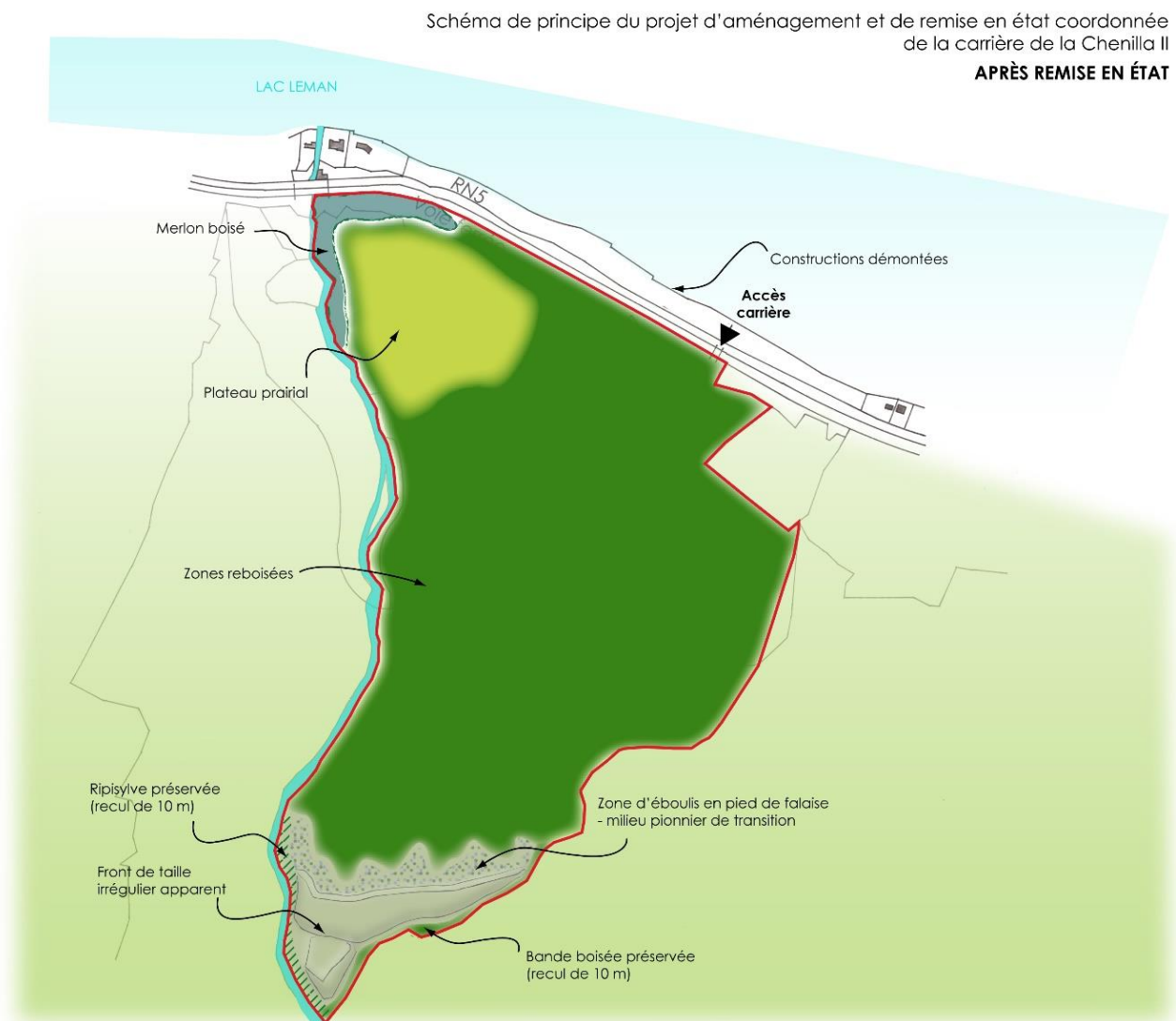


Figure 2 : Schéma de principe du projet de remise en état

Les déchets d'extraction non valorisables ne peuvent être utilisés qu'en stériles pour le remblayage dans le cadre de la remise en état du site.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune autre technologie pour valoriser encore plus ces matériaux inertes non dangereux.

Les terres de découverte seront utilisées comme matériaux de remblai, à des fins de remise en état de la carrière.